Assurés Nouvelle-Calédonie

Coronavirus : Maintien temporaire de la gestion des frais de santé par l'Enim

Domaine(s) :

- Santé

Courant mars, les assurés, professionnels de santé, établissements de santé et transporteurs de Nouvelle-Calédonie ont reçu un courrier indiquant que l'Enim déléguait la gestion des frais de santé des marins Néo-Calédoniens à la CAFAT, à compter du 1er avril 2020.

En raison de la pandémie du coronavirus et des perturbations qu'elle génère, ces ressortissants continueront d'être directement pris en charge par l'Enim, selon les taux actuels, jusqu'au 30 juin 2020.

Une messagerie électronique pour faciliter les échanges

Durant cette période, la messagerie ue.mine]ta[1mpc.aemuon-mine [1] est mise en place pour la gestion des frais de santé. Elle doit être utilisée dans les situations suivantes, pour transmettre des documents scannés, au format PDF :

	Feuilles de soins	Prescriptions	Relevé d'identité bancaire (RIB)	
Assurés	♦	♦	♦	
Professionnels de santé Etablissements transporteurs	♦	♦	♦	

Les originaux des documents doivent continuer d'être remis ou envoyés au SAM qui en assure l'archivage :

Service des Affaires Maritimes de Nouvelle-Calédonie
2bis rue Félix Russell - BP 36 - 98845 NOUMEA CEDEX

Mis à jour le 18/08/20

sante-par-lenim